



# Assemblée générale

Distr. générale  
16 juillet 2010  
Français  
Original: anglais

---

## Conseil des droits de l'homme

### Quatorzième session

Point 9 de l'ordre du jour

**Le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie  
et l'intolérance qui y est associée: suivi et application  
de la Déclaration et du Programme d'action de Durban**

## Résolution adoptée par le Conseil des droits de l'homme\*\*

### 14/16

### **De la rhétorique à la réalité: appel mondial pour une action concrète contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée**

*Le Conseil des droits de l'homme,*

*Rappelant* la résolution 56/266 de l'Assemblée générale, en date du 27 mars 2002, dans laquelle l'Assemblée a fait siens la Déclaration et le Programme d'action de Durban, ainsi que les résolutions 2002/68 et 2003/30 de la Commission des droits de l'homme, en date respectivement du 25 avril 2002 et du 23 avril 2003,

*Rappelant également* la résolution 57/195 de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 2002, dans laquelle l'Assemblée a confié aux institutions compétentes des Nations Unies des responsabilités en vue d'assurer concrètement la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban à l'échelle internationale,

*Rappelant en outre* la résolution 9/14 du Conseil en date du 24 septembre 2008,

*Accueillant avec satisfaction* la résolution 64/169 de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 2009, dans laquelle l'Assemblée a proclamé l'année 2011 Année internationale des personnes d'ascendance africaine,

*Prenant note* de la résolution 64/148 de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 2009, dans laquelle l'Assemblée a relevé la célébration prochaine du dixième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, et a décidé de tenir une réunion plénière d'un jour pour commémorer cet anniversaire pendant son débat de haut niveau,

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques.

\*\* Les résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme figureront dans le rapport du Conseil sur sa quatorzième session (A/HRC/14/37), chap. I.

*Insistant* sur le fait que le dixième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Durban représente une occasion importante pour la communauté internationale de réaffirmer son engagement en faveur de l'élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, et encourageant les États et les communautés à célébrer ce dixième anniversaire dans toutes les régions par un large éventail d'activités,

*Soulignant* qu'il est impératif que le Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine s'acquitte de son mandat,

*Prenant note avec satisfaction* des efforts faits par le Groupe de travail intergouvernemental dans le cadre des travaux qu'il a menés en vue de la mise en œuvre effective de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, et reconnaissant qu'il faut, notamment, étudier les mesures à prendre pour améliorer l'efficacité des mécanismes de suivi de la Déclaration et du Programme d'action, en vue de parvenir à une plus grande synergie et une meilleure complémentarité des travaux de ces mécanismes, de façon à éviter les chevauchements d'initiatives, conformément au paragraphe 124 du document final de la Conférence d'examen de Durban,

1. *Prend note avec intérêt* du rapport du Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine (A/HRC/14/18), notamment les recommandations qui figurent en annexe, en particulier celle portant sur le thème «Personnes d'ascendance africaine: reconnaissance, justice et développement», dans le contexte de la proclamation, par l'Assemblée générale, de 2011 en tant qu'Année internationale des personnes d'ascendance africaine;

2. *Décide* d'organiser, pendant le débat de haut niveau de sa seizième session, une table ronde consacrée à la pleine jouissance des droits fondamentaux des personnes d'ascendance africaine, afin de marquer l'Année internationale des personnes d'ascendance africaine;

3. *Décide également* que le Groupe de travail intergouvernemental sur l'application effective de la Déclaration et du Programme d'action de Durban tiendra sa huitième session du 11 au 22 octobre 2010;

4. *Décide en outre* que le Groupe de travail intergouvernemental, à sa huitième session, consacrera deux jours de travail à préparer la célébration du dixième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Durban;

5. *Décide* de consacrer, à sa dix-septième session, une partie du programme de travail prévu au titre du point 9 à une discussion portant notamment sur les meilleures pratiques en matière de lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, dans le contexte du dixième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Durban au cours du débat de haut niveau de l'Assemblée générale;

6. *Prie* le Secrétaire général de mettre à la disposition du Conseil, à sa quinzième session, le rapport qu'il a présenté à l'Assemblée générale conformément à la résolution 64/169 de l'Assemblée, qui contient des propositions de programme d'activités concernant les personnes d'ascendance africaine;

7. *Demande* au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme de fournir les ressources et l'appui nécessaires pour que le Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine puisse s'acquitter pleinement de son mandat;

8. *Invite* les parties prenantes intéressées, y compris les organisations non gouvernementales, à participer pleinement à la commémoration du dixième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Durban;

9. *Décide* de demeurer saisi de cette importante question.

*36<sup>e</sup> séance*  
*18 juin 2010*  
[Adoptée sans vote.]

---